



Avertissements sur les risques
d'investissements sur TAGUS
INVESTMENT

CONTACT : 690 42 75 44 / 678 18 35 66

Site : tagusinvestment.com

Mail : infos@tagusinvestment.com

Facebook : TAGUS INVESTMENT

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs sur les investissements chez TAGUS INVESTMENT. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement via TAGUS INVESTMENT et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire attentivement pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

De manière générale, **les investissements financiers présentent des risques**, et l'investissement participatif tel que proposé par TAGUS INVESTMENT n'y déroge pas. Malgré toutes les précautions prises, le risque zéro de perte de ses fonds n'existe pas. Veillez donc à diversifier vos investissements et à n'investir que ce que vous pouvez vous permettre de perdre.

Les projets proposés sont soumis à des risques variés. Leur réussite ou leur échec sont fonction d'une multitude de facteurs, certains intrinsèques, d'autres extrinsèques.

Les **risques intrinsèques** peuvent être d'origine juridique, technique, financière ou opérationnelle (gestion de l'entreprise). Par exemple, le type de titre financier et d'autres modalités contractuelles influencent le gain ou la perte possible ainsi que les garanties afférentes. Autre exemple, une mauvaise gestion de la trésorerie dans une entreprise peut mener à des difficultés de remboursement de ses créanciers alors même que son activité se porte bien.

Les **risques extrinsèques** peuvent être d'origine climatique, macroéconomique ou législative. Par exemple, une évolution législative peut entraîner des difficultés supplémentaires dans un domaine d'activité quelconque et ainsi rendre un projet moins rentable que prévu et ainsi impacter le retour sur investissement.

L'audit et la sélection préalables à la levée de fonds ainsi que le suivi après celle-ci visent à limiter la prise de risque pour les investisseurs et à proposer des pistes d'améliorations aux porteurs de projets, mais le risque ne peut être inexistant.

Avant tout investissement, vous pouvez **vous informer à l'aide des documents fournis** sur chaque projet et ainsi prendre une décision éclairée et en connaissance du potentiel et du

contexte de l'activité de chaque entreprise. En fonction de vos objectifs, votre expérience en tant qu'investisseur et de vos ressources, vous pourrez vous faire votre propre avis sur l'opportunité de placer vos fonds.

Diversifier votre portefeuille d'investissement pour diminuer le risque est possible en choisissant des projets de secteurs différents, portés par des sociétés de formes différentes, et en investissant à des moments répartis dans le temps.

Risques liés à l'investissement

Actuellement, TAGUS INVESMENT propose d'investir dans l'économie réelle en achetant des actions ou des parts sociales dans des entreprises nouvellement créée ou déjà existante et qui a besoin d'augmenter son capital.

I/ Actions

✚ Avantages de l'investissement en actions

TAGUS INVESMENT propose l'investissement en actions pour investir dans des startups. Il s'agit d'une opportunité inédite de placer son argent dans des projets concrets, de qualité, présentés de manière claire par l'équipe TAGUS INVESMENT.

En achetant des actions, **vous posséderez un certain pourcentage de la société** qui vous a ouvert son capital. Les actions que vous détenez, vous donne droit aux dividendes chaque année.

L'avantage principal pour un investissement dans une jeune société, une startup, est que **le potentiel de plus-value est important** en cas de rachat des parts par un tiers ou d'introduction en bourse. En entrant dans le capital, vous avez financé l'innovation et le développement du projet... lorsqu'on voudra racheter vos parts, vous serez en droit de faire rémunérer ce risque pris !

Risques de l'investissement en actions

Comme pour tout investissement, néanmoins, il y a différents risques qui peuvent mener à la perte totale ou partielle de votre mise de départ. Autrement dit : **vous pouvez perdre tout ou partie de votre argent investi.**

1. La perte de capital

Une action traduit un versement de fonds pour une entreprise contre une part de propriété de celle-ci. Lorsque vous investissez en actions, vous devenez actionnaire de l'entreprise.

En cas de difficultés pour la société financée, les actionnaires peuvent chercher à récupérer leurs fonds. S'il ne reste plus suffisamment de fonds après remboursement des créanciers, les actionnaires courent le risque de ne pas récupérer leur mise initiale.

2. Rareté des dividendes

Les investissements en actions ou capital se font majoritairement pour des sociétés en phase d'amorçage. Leur résultat, s'il est bénéficiaire, peut être **rarement distribué en dividendes**, car il est réinvesti par la société pour continuer son développement.

Avec des actions il faut s'attendre à une sortie positive lors de la revente des actions après une période d'**au moins 5 ans** plutôt qu'à des revenus réguliers. Ne choisissez donc pas l'investissement en capital si vous cherchez à obtenir un revenu récurrent tiré de ces placements puisque le revenu peut être inexistant ou fluctuer.

3. Dilution du capital

Les actions détenues par la communauté d'investisseurs participatifs représentent une part du capital total de la société financée. Il se peut que la société, pour continuer son développement, ait besoin de **réaliser de nouvelles augmentations de capital.**

Suivant les modalités de la nouvelle levée de fonds, les investisseurs existants peuvent ne pas être sollicités pour cette nouvelle opération. **Votre pourcentage dans la société financée pour le même nombre de parts détenues diminuera donc** à la suite de la création de nouvelles actions.

4. Illiquidité : possibilités de vente d'actions limitées

L'illiquidité est la difficulté ou l'**impossibilité de vendre ou se faire rembourser ses titres** après les avoir acquis. Les causes peuvent être juridiques (clauses d'inaliénabilité) ou économiques.

Le manque de liquidité se traduit, en pratique, par une **difficulté à vendre ou échanger des titres souscrits**. En pratique la vente n'est possible que s'il y a un rachat des parts par le fondateur, un rachat des parts par un autre actionnaire, par une société tierce etc.

5. Valorisation hypothétique

La valorisation de la société au moment de l'investissement est basée sur des **méthodes prédictives** et sur de la **négociation entre investisseurs et dirigeants**. Autrement dit, la valeur des actions est déterminée par rapport à des facteurs de développement pour refléter la performance future envisagée. Des hypothèses de développement sont donc posées, mais si elles ne se réalisent pas, alors **la valeur économique réelle à une date prévue n'atteindra pas la valeur envisagée au moment de l'investissement** et celui-ci ne sera donc pas du potentiel espéré.